
Nombre de membres

Séance du 12 septembre 2023

en exercice: 15

L'an deux mille vingt-trois et le douze septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 12 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Bertrand BOUYSSIÉ, maire

Présents : 10

Votants: 12

Sont présents: Bertrand BOUYSSIÉ, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Emilie CARCENAC, Patrice AUSSAGUES, Pierre-Eric DEHAYE, Michel GAYRAUD, Emmanuelle LENTO, Marielle MONICH, Denis SABO

Représentés: Alexis BONLEUX par Denis SABO, André VAISSIERE par Emmanuelle LENTO

Excusé: Bruno SENRA

Absents: Jean-Claude DEVAL, Laurent NUNES

Secrétaire de séance: Marielle MONICH

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET DANS LE CADRE UN ARBRE - UN COLLEGIEN ET AU TITRE DE FONDS DE CONCOURS - DE 2023 016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention :

- auprès du Département une subvention dans le cadre "1 arbre - 1 collégien" pour la plantation des arbres
- auprès de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet au titre des fonds de concours pour la plantation des haies dans le programme végétalisation et re-naturalisation d'une opération d'aménagement de l'Espace Public

Ces plantations sont prévues dans l'opération "Cheminement doux"

Montant des travaux : HT 13 432.10 euros
TTC 15 890.69 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de demander une subvention :

- auprès du Département une subvention dans le cadre "1 arbre - 1 collégien" pour la plantation des arbres
- auprès de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet au titre des fonds de concours pour la plantation des haies dans le programme végétalisation et re-naturalisation d'une opération d'aménagement de l'Espace Public
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ces demandes.

Cette délibération annule et remplace la délibération numéro DE_2023_010 en date du 11 avril 2023.

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR DEPART A LA RETRAITE - DE 2023 017

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'ancienne secrétaire de mairie d'un montant de 150 € suite à son départ à la retraite.

Cette subvention sera imputée au compte 65748.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de verser cette subvention exceptionnelle (150€).

Divers

* Point voirie : entrée du village, Chemin des Escribes
busage Route de Teulié

* Etat des poteaux incendie

* Eclairge public

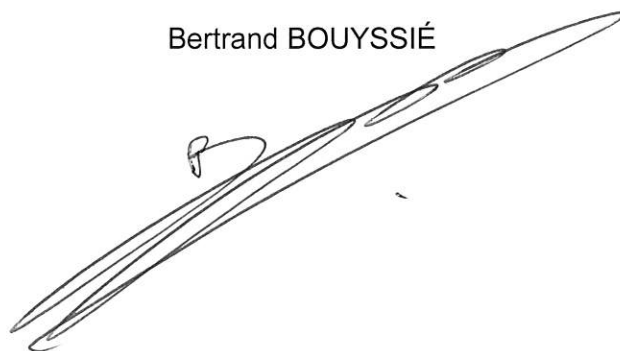
La secrétaire

Marielle MONICH

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire

Bertrand BOUYSSIÉ

A handwritten signature in black ink, featuring a long, sweeping horizontal stroke with several smaller loops and a small 'B' at the beginning.